

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 V. 442** Vœu relatif à la mise en place de centre de santé dans chaque arrondissement.

-----

### Le Conseil de Paris,

Considérant que La Ville de Paris fait sienne la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé à savoir qu'« elle est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ;

Considérant le mouvement des urgentistes qui dure depuis plusieurs mois suite au manque de moyens dans le service public hospitalier ;

Considérant la proposition de loi déposée au Sénat le 7 octobre 2019 par les parlementaires communistes portant sur des mesures d'urgences pour la santé et les hôpitaux ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée historiquement, depuis des décennies, dans le financement des centres de santé municipaux et depuis plusieurs mandatures dans l'aide aux centres de santé associatifs ;

Considérant la nécessité pour les Parisiennes et les Parisiens d'avoir accès à la médecine de proximité ouverte à toutes et tous ;

Considérant que la Ville s'est engagée à créer des centres de santé municipaux appliquant les tarifs conventionnels du secteur 1 et pratiquant le tiers payant. Ils offrent en effet à de nombreux Parisien.ne.s en difficulté des soins, en particulier dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques et pédiatriques à des tarifs conventionnés, sans dépassement d'honoraire ;

Considérant que certains arrondissements ont très peu de médecins généralistes disponibles et que les inégalités d'accès aux soins ne cessent de se renforcer ;

Considérant que depuis trop longtemps, l'hôpital public souffre de sous financement ;

Considérant que les dépassements d'honoraires contribuent à aggraver les inégalités d'accès aux soins pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant la politique mise en œuvre depuis 2014 pour développer l'offre de soins de proximité accessible à tous en modernisant et en développant l'activité des centres de santé municipaux d'une part,

et en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé dans des structures d'exercice regroupé (Maison de Santé Pluri-professionnelles, ou cabinets Paris Med) ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué et des élu-e-s du Groupe communiste-front de Gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris affirme la nécessité de mettre en place dans chaque arrondissement un ou plusieurs équipements de santé accessibles à tous en secteur 1 (centre de santé, ou Maison de Santé Pluri-professionnelles) ouvert 7 jours sur 7 afin de permettre aux services d'Urgences de fonctionner dans de meilleures conditions.